

Arrêté n°2025-372

Portant nomination d'un mandataire de la régie de recettes pour le centre de santé communal

Le Maire de Plougasnou,

Vu l'arrêté n° 2024-222 en date du 20/01/2025 instituant une régie de recettes pour la perception des produits des consultations médicales du centre de santé communal,

Vu l'arrêté n° 2024-223 en date du 20/01/2025 portant nomination du régisseur de la régie de recettes pour la perception des produits des consultations médicales du centre de santé communal,

Vu l'absence pour congés annuels du régisseur du 22/12/2025 au 05/01/2026,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/12/2025,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Madame Audrey HOMVANNASY est nommée mandataire de la régie de recettes du 22/12/2025 au 05/01/2025 pour la perception des produits des consultations médicales du centre de santé communal, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 - Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 - Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Plougasnou, le 23/12/2025

Le Maire,
Nathalie BERNARD

Anne-Cécile HERVE

Régisseur principal

Signature précédée de la mention vu pour acceptation

"Vu pour acceptation"

Michel BIETTE

Mandataire

Signature précédée de la mention vu pour acceptation

"Vu pour acceptation"

Audrey HOMVANNASY

Mandataire

Signature précédée de la mention vu pour acceptation

"Vu pour acceptation"